



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 26 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe VALLOIRE, Serge MICHEL, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Hassan BEN MANSOUR

Représentés : Jean-Michel MESCAM donne procuration à Christophe VALLOIRE
Richard DOMPNIER donne procuration à Roger BLANC-COQUAND

Absente : Noémie KURA

Date de Convocation : 22/02/2024

Date d'affichage : 22/02/2024

Nombre de conseillers :

En Exercice : **10** Présents : **9** Votants : **9**

Election du Secrétaire de séance : **Benoit TRUCHET**

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2024 02 26 1	<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTION au DEPARTEMENT ROUTE DE LA CHAVONNERIE</p>	<p>Approuve le projet Approuve le coût de l'investissement pour un montant de 65 400 € HT Approuve le plan de financement Demande au Département au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>
2024 02 26 2	<p align="center">DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE du SDES pour l'ECLAIRAGE PUBLIC du CHEF-LIEU</p>	<p>Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant : Fonds libres 15 000 € Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ; S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ; S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ; S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>
2024 02 26 3	<p align="center">SCHEMA DIRECTEUR VTT-VTTAE Pays des Aiguilles d'Arves</p>	<p>Approuve le projet et son contenu Donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération S'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée est inférieure au montant sollicité S'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires S'engage à informer le service instructeur, et le SIVAV de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés S'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires S'engage à informer le service instructeur, et le SIVAV de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés Autorise le SIVAV a déposer une demande globale de subvention pour l'ensemble du schéma directeur VTT-VTTAE – Pays des Aiguilles d'Arves auprès des service de l'État, de la Région, du Département et autres financeurs Approuve le plan de financement suivant</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2024 02 26 4	<p align="center">VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024</p>	<p>DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taxe d'habitation : 15.18 % - taxe foncière sur les propriétés bâties : 25 % - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 179.91 % 	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>
2024 02 26 5	<p align="center">ENGAGEMENT DES DEPENSES D'investissements pour 2024</p>	<p>DÉCIDE d'engager les dépenses d'investissements suivantes :</p> <p>Au Chapitre 21 :</p> <p>212 Aménagement -Zone loisirs Bottières-op 95 ► 20 000 €</p> <p>2152 Installations de voirie ► 20 000 €</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>
2024 02 26 6	<p align="center">CONVENTION ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE</p>	<p>APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans compter du 01/01/2024.</p>	<p align="center">Unanimité</p> <p align="center">Votants : 9</p>

2024 02 26 7

FONGIBILITE DES CREDITS

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2024.

Unanimité

Votants : 9

--	--	--	--